



# RÉFÉRENTIEL DE FORMATION DES JUGES ARBITRES (JA)

La fonction juge arbitre au sein de la FNPSA est organisée selon trois niveaux :

- le juge arbitre régional (JAR) dont les compétences s'exercent lors des compétitions régionales (sélections régionales),
- le juge arbitre national (JAN) dont les compétences s'exercent lors des compétitions nationales (manche de coupe de France, trophée national),
- le moniteur fédéral juge arbitre (MFJA) qui assure les formations.

NOTA : un JAR peut néanmoins exercer ses compétences lors d'une compétition nationale :

- . en double avec un JAN ou MFJA embarqué sur le même bateau,
- . en solo en cas de manque de JAN.

Lors des compétitions à la palme, les juges arbitres sont embarqués sur des bateaux de surveillance aux ordres du directeur de compétition qui les répartit sur le plan d'eau.

Lors des compétitions en bateau, les juges arbitres sont embarqués chacun à bord d'un bateau de compétiteur. Ses prérogatives s'appliquent tant au compétiteur attiré qu'aux autres compétiteurs rencontrés.

## 1 – prérogatives des juges arbitres

Les prérogatives des juges arbitres diffèrent selon le type de compétition

### 1\_1 : compétitions à la palme :

- surveillance du plan d'eau,
- sécurisation des compétiteurs vis-à-vis des autres usagers du plan d'eau,
- surveillance des compétiteurs,
- identification des infractions au règlement de compétition,
- identification des infractions à la réglementation générale de la pêche sous marine,
- attribution, après aval du directeur de compétition, de sanctions tel que prévu dans le règlement de compétition,
- règlement des litiges entre compétiteurs.

### 1\_2 : compétitions en bateau :

- surveillance des compétiteurs, pilotes et bateaux,
- identification des infractions au règlement de compétition,
- identification des infractions à la réglementation générale de la pêche sous marine,
- identification des infractions à la réglementation de la navigation et à la sécurité des navires,
- attribution, après aval du directeur de compétition, de sanctions tel que prévu dans le règlement de compétition,
- règlement des litiges entre compétiteurs.

## 2 – conditions d'inscription à formation de juge arbitre régional (JAR) :

- âgé de plus de 18 ans,
- si possible (mais pas obligatoire), titulaire d'une licence FNPSA en cours de validité,
- si possible (mais pas obligatoire), titulaire d'un diplôme de secourisme de premier niveau : PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1,
- si possible (mais pas obligatoire), titulaire du permis côtier.

### 3 – contenu de la formation juge arbitre régional (JAR) :

- réglementation des compétitions à la palme (1 h)
- réglementation des compétitions en bateau (1 h)
- consignes fédérales aux juges arbitres (1 h)
- notions d'organisation des secours en mer (20 mn)
- utilisation de la VHF (20 mn)
- utilisation des GPS (30 mn)
- notions de réglementation de la navigation (RIPAM) (10 mn)
- notions de réglementation en matière de sécurité des navires (D240) (10 mn)

### 4 - Organisation des formations JAR:

- les formations sont organisées par les ligues ou comités.
- les ligues ou comités peuvent déléguer aux clubs l'organisation de ces formations.
- un directeur de compétition peut organiser une formation la veille de toute compétition.
- les formations sont conduites par un moniteur fédéral juge arbitre (MFJA) désigné par la ligue ou comité.
- la commission nationale JA détient la liste des MFJA.
- avant ou au début de la formation, le MFJA collecte les dossiers d'inscription et pièces constitutives du dossier. Ce dossier doit être conforme au modèle fourni en annexe 1
- la formation terminée, le MFJA remplit le bordereau de fin de formation selon le modèle fourni en annexe 2 et le signe. Il envoie les dossiers d'inscription accompagnés des pièces constitutives et du bordereau de fin de formation signé au président de la ligue organisatrice.

### Rôle des instances dirigeantes

- le président de la ligue organisatrice complète et signe le bordereau de fin de formation. Il scanne l'ensemble du dossier. Il envoie par la poste l'ensemble du dossier papier au secrétariat national, et envoie par mail l'ensemble du dossier scanné au président de la commission nationale JA, avec copie au secrétariat national. Il archive le dossier scanné.
- le secrétariat national garde l'ensemble du dossier papier et scanné en archive.
- la commission nationale JA met à jour la liste nationale des JAR en attribuant un numéro (chronologique) de JAR et garde l'ensemble du dossier scanné en archive. Elle confirme par mail aux intéressés leur aptitude JAR et leur donne leur numéro de diplôme.

### 6 - Accession à la fonction JAN :

- Pour être JAN, il faut :
  - . être JAR
  - . avoir exercé correctement sa fonction JAR soit en solo sur au moins une manche de compétition régionale, soit en double avec un JAN ou MFJA sur au moins une manche de compétition nationale.
- L'aptitude à exercer la fonction de JAN est jugée par le directeur de compétition (ou le MFJA si en double)
- Le directeur de compétition remplit et signe l'attestation d'aptitude à la fonction JAN selon le modèle fourni en annexe 3. Il envoie l'attestation signée au président de la ligue organisatrice de la compétition.

### Rôle des instances dirigeantes

- le président de la ligue organisatrice complète et signe l'attestation d'aptitude et la scanne. Il envoie par la poste l'attestation papier au secrétariat national, et envoie par mail l'attestation scannée au président de la commission nationale JA, avec copie au secrétariat national. Il archive l'attestation scannée.
- le secrétariat national garde l'attestation papier et scannée en archive.
- la commission nationale JA met à jour la liste nationale des JAN en attribuant un numéro (chronologique) et garde l'attestation scannée en archive. Elle confirme par mail aux intéressés leur aptitude JAN et leur donne leur numéro de diplôme.

## 7 – Accession à la fonction de moniteur fédéral juge arbitre (MFJA) :

- Sont automatiquement MFJA :
  - . les présidents de ligue ou comité,
  - . les directeurs de compétition (régionale ou nationale),
  - . les MF 2,
  - . les MF 1 titulaires du permis côtier ayant suivi une formation JAR.
  
- Pour devenir MFJA, il faut :
  - . être licencié,
  - . être titulaire d'un diplôme de secourisme du premier degré : PSC1, AFPS, SST, BNS ou AFGSU 1.
  - . être titulaire du permis côtier,
  - . être JAN,
  - . avoir exercé ses compétences de JAN sur au moins deux manches de compétition nationale,
  - . conduire une formation JAR en double avec un MFJA.

Le candidat MFJA remplit un dossier de candidature conforme à l'annexe 4, se fait connaître à son président de ligue ou comité, et coordonne avec lui pour trouver une date de formation JAR.

- le MFJA formateur, désigné par la ligue ou comité, vérifie le dossier de candidature accompagné des pièces constitutives, et juge les compétences du candidat lors de la formation JAR que celui-ci conduit en double. En cas de succès, il remplit et signe l'attestation d'aptitude à la fonction MFJA selon le modèle fourni en annexe 5. Il envoie le dossier de candidature accompagné des pièces justificatives et de l'attestation signée au président de la ligue organisatrice.

### Rôle des instances dirigeantes

- le président de la ligue organisatrice complète et signe l'attestation d'aptitude. Il scanne l'ensemble du dossier. Il envoie par la poste l'ensemble du dossier papier au secrétariat national, et envoie par mail l'ensemble du dossier scanné au président de la commission nationale JA. Il archive l'ensemble du dossier scanné.
- le secrétariat national garde l'ensemble du dossier papier et scanné en archive.
- la commission nationale JA vérifie que le candidat est bien JAN et a bien exercé ses compétences JAN sur deux manches de compétition nationale. Si c'est le cas, elle met à jour la liste nationale des MFJA en attribuant un numéro (chronologique) et garde l'ensemble du dossier scanné en archive. Elle confirme par mail au candidat son aptitude MFJA et lui donne son numéro de diplôme.

### 8 – Diplômes :

Aucun diplôme n'est établi. La liste des JAR, JAN et MFJA est consultable sur le site fédéral.

# DOSSIER D'INSCRIPTION À FORMATION JUGE ARBITRE RÉGIONAL FNPSA (JAR)



FORMATION JAR  
organisée par :  
session de :  
date limite d'envoi :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Adresse :

Téléphones :

Mail :

N° licence (facultatif) :

Club d'appartenance (si licencié) :

Titulaire du permis mer :            OUI            NON

Titulaire du PSC1, ou AFPS, ou SST ou BNS ou AFGSU 1:            OUI            NON

Date :

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

1 - photocopie de carte d'identité ou passeport

2 - photocopie du diplôme PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1 (si titulaire)

3 - photocopie du permis mer (si titulaire)

DOSSIER À ADRESSER A

(CLUB OU LIGUE ORGANISATRICE)



# FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE

## BORDEREAU DE FIN DE FORMATION JUGE ARBITRE REGIONAL

NOM	PRÉNOM	N° TÉL PORTABLE	MAIL	LICENCE (1)	PERMIS (1)	SECOURISME (2)	LIGUE

(1) : OUI / NON

(2) : PSE 1 ou 2, PSC1, AFPS, SST, BNS, AFGSU 1 ou 2, AFCPSAM, CFAPSE, mention ranimation

**MONITEUR FÉDÉRAL JUGE ARBITRE  
AYANT CONDUIT LA FORMATION JAR**

NOM, Prénom :  
Diplôme MFJA N° :  
Licence N° :  
Signature :

**PRÉSIDENT DE LA LIGUE ORGANISATRICE**

LIGUE :  
NOM, Prénom :  
Lieu de la formation :  
Date de la formation :  
Signature et tampon :



# FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE

## ATTESTATION D'APTITUDE JUGE ARBITRE NATIONAL

NOM	PRÉNOM	N° TÉL PORTABLE	MAIL	LICENCE (1)	PERMIS (1)	SECOURISME (2)	LIGUE

(1) : OUI / NON

(2) : PSE 1 ou 2, PSC1, AFPS, SST, BNS, AF&SU 1 ou 2, AFCPSAM, CFAPSE, mention ranimation

**DIRECTEUR DE COMPÉTITION ou MFJA  
DÉLIVRANT L'APTITUDE JAN**

NOM, Prénom :  
Diplôme MFJA N° :  
Licence N° :  
Signature :

**PRÉSIDENT DE LA LIGUE ORGANISATRICE**

LIGUE :  
NOM, Prénom :  
Nom de la compétition :  
Lieu/Date de la compétition :  
Signature et tampon

# DOSSIER DE CANDIDATURE MONITEUR FÉDÉRAL JUGE ARBITRE (MFJA)



FORMATION JAR

organisée par :

session de :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Adresse :

Téléphones :

Mail :

N° licence :

Club d'appartenance :

Je me porte candidat pour être jugé apte moniteur fédéral juge arbitre lors de la formation JAR organisée à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

1 - photocopie de carte d'identité ou passeport

2 - extrait N°3 de casier judiciaire

3 - photocopie du diplôme PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1

4 - photocopie du permis côtier

DOSSIER À ADRESSER A

(CLUB OU LIGUE ORGANISATRICE)



# FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE

## ATTESTATION D'APTITUDE MONITEUR FEDERAL JUGE ARBITRE

NOM	PRÉNOM	N° TÉL PORTABLE	MAIL	LIGUE

**MONITEUR FÉDÉRAL JUGE ARBITRE  
DÉLIVRANT L'APTITUDE MFJA**

**NOM, Prénom :**  
**Diplôme MFJA N° :**  
**Licence N° :**  
**Signature :**

**PRÉSIDENT DE LA LIGUE ORGANISATRICE**

**LIGUE :**  
**NOM, Prénom :**  
**Lieu de la formation JAR conduite:**  
**Date de la formation JAR conduite:**  
**Signature et tampon :**